



Règlement Championnat Par Équipes Départemental Pyrénées Atlantiques

Règlements Sportifs Fédéraux – Titre II

Les règlements fédéraux « règles applicables à toutes les compétitions par équipe » édition 2026, s'appliquent et sont à lire attentivement et sont complétés par le règlement départemental ci-dessous.

Préambule

P.1. : Champ d'application

Cette compétition s'étend de la première division Nationale à la dernière division Départementale, dans les deux catégories

: Masculine et Féminine.

L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon Départemental, qui comprend les divisions Pré-Régionale, Départementale 1 et Départementale 2. De plus, il est précisé que c'est l'association et non une de ses équipes qui participe à l'épreuve.

P.2. : Nombre de phases

Le championnat est divisé en deux phases constituant une seule et même saison.

Niveau Départemental

Structure du Championnat

Le Championnat par Équipes 64, pour les deux phases de la saison, est structuré de la façon suivante : Pré Régionale avec 2 Poules de 8 équipes

Départementale 1 avec 2 Poules de 8 équipes

Départementale 2 avec autant de poules que nécessaire de 8 équipes

Montées Descentes

Les modalités des Montées et descentes de divisions dépendent du nombre de descentes d'Équipes de Régionale 3 et du nombre de montées de Pré Régionale vers la Régionale 3.

L'ensemble des cas propres au championnat 64 sont décrits dans les tableaux ci-dessous, basés sur 2 ou 3 descentes de la R3 vers la PR selon la phase de la saison.

2 Descentes de R3 en PR (1^{ère} Phase)					
<i>Nbre Descentes de R3 en PR</i>	0	1	2	3	4
<i>Nbre Montées de PR en R3</i>	2	2	2	2	2
<i>Nbre Descentes de PR en D1</i>	0	1	2	3	4
<i>Nbre Montées de D1 en PR</i>	2	2	3	4	5
<i>Nbre Descentes de D1 en D2</i>	1	1	2	3	4

Nbre Montées de D2 en D1	3	3	3	3	3
--------------------------	---	---	---	---	---

2 Descentes de R3 en PR (2nde Phase)					
Nbre Descentes de R3 en PR	0	1	2	3	4
Nbre Montées de PR en R3	2	2	2	2	2
Nbre Descentes de PR en D1					
Nbre Montées de D1 en PR	2	2	3	4	5
Nbre Descentes de D1 en D2					
Nbre Montées de D2 en D1	2	2	2	2	2

Impossibilité ou désistement

Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée par une équipe de la même association désignée pour y monter.

Lorsqu'une équipe désignée pour la montée ne peut y accéder, se désiste ou ne se réengage pas, elle est admise à disputer le titre de sa division, si elle est qualifiée pour le faire. Cette non-accession engendre une place vacante.

En cas de place vacante, cette place est attribuée au meilleur deuxième de poule de la division inférieure à qui n'a pas été proposée une montée. Dans les autres cas, cette place est attribuée au dernier descendant de cette division.

Montées des départements

Les équipes classées 1ère de la plus haute division de départementale accèdent à la Régionale 3 messieurs (soit 12 équipes). Pour arriver à 32 montées, il y aura 20 montées supplémentaires. Ces montées sont réparties dans tous les départements au prorata du nombre de licenciés traditionnels autorisés à participer au championnat par équipes établi au 30 juin de la saison N-1.

En cas de place vacante, elle est mise à la disposition de la Commission Sportive Régionale (CSR).

Règles spécifiques de qualification des joueurs et des équipes (Cascade de points)

Ces règles spécifiques sont mises en place uniquement au niveau départemental. Elles prennent le pas sur le règlement fédéral et ne concernent en aucun cas les équipes régionales et nationales. Ainsi un joueur qui est brûlé en championnat régional ou national ne pourra pas « redescendre » en championnat départemental. En cas de situation très particulière, la CSD pourra l'étudier.

Il n'y a pas de brûlage classique d'une division à l'autre. Au titre d'une même journée de championnat, la moyenne des points classement des trois ou quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieure à la moyenne des points classement des trois ou quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur : Moyenne pts classement de l'équipe 1 $\geq$ Moyenne pts classement de l'équipe 2 $\geq$ Moyenne pts classement de l'équipe 3 $\geq$ etc., selon les points classement officiels de chaque phase.

Exemple de moyenne de pts classement :

Equipe 1 composée de 1500, 1400, 1300, 1200 -> Total de 5400 - moyenne de 1350

Equipe 2 composée de 1200, 1100, 1100, 1000 -> Total de 4400 - moyenne de 1100

Equipe 3 composée de 1200, 1200, 1000 -> total de 3400 – moyenne de 1133 -> équipe en infraction

La moyenne des points classement de l'équipe départementale ayant le plus petit numéro doit être inférieure à la moyenne des points classement de l'équipe régionale ayant le plus grand numéro (exemple : l'équipe 3 du club X de Pré-régionale avec une moyenne de 1300 points respecte la règle si son équipe 2 de R3 a une moyenne de + de 1300 points). En cas de non-respect, l'équipe départementale sera sanctionnée.

Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempte, le club doit compléter la feuille de rencontre avec la liste des trois ou quatre joueurs composant l'équipe, de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

Un club ayant plusieurs équipes évoluant au niveau départemental, ne peut faire forfait que sur l'équipe ayant le plus grand numéro (soit la dernière équipe au niveau départemental). Exemple : un club a 5 équipes évoluant au niveau départemental, s'il n'a pas suffisamment de joueurs pour ses 5 équipes, il doit déclarer forfait d'abord l'équipe 5, puis l'équipe 4 et ainsi de suite.

Dans le cas d'une absence de dernière minute, si l'équipe se rend compte du non-respect de la cascade de points par la moyenne, alors que la composition permettait, à l'origine, le respect de la cascade de points, le club concerné devra signifier au plus tôt, et sans attendre de demande de la CSD, le nom du joueur manquant, et apporter les justificatifs de son absence, à la CSD qui statuera. Dans le cas d'un joueur souvent coutumier du fait, la CSD se réserve le droit de sanctionner l'équipe selon le barème établi.

La commission sportive se réserve le droit d'étudier les cas particuliers.

Sanctions en cas de non-respect des règles spécifiques de qualification des joueurs et des équipes (Cascade de points)

L'équipe ou les équipes ne respectant pas ces règles seront sanctionnées d'une défaite 14-0 (équipe de 4 joueurs) ou 10-0 (équipe de 3 joueurs) et de 3-0 (points rencontre).

Exemples d'équipes sanctionnables selon moyenne de points :

E1 – 1000pts / E2 - 1100pts / E3 – 1000pts / E4 – 900pts / E5 – 600pts -> Équipe sanctionnée : E2

E1 – 1000pts / E2 - 1200pts / E3 – 1100pts / E4 – 900pts / E5 – 800pts -> Équipes sanctionnées : E2 et E3

E1 – 1000pts / E2 - 1200pts / E3 – 900pts / E4 – 1100pts / E5 – 1000pts -> Équipes sanctionnées : E2 et E4 et E5 Etc.

Doublon d'équipes d'une même association dans une même poule

Lorsqu'une association est représentée par 2 équipes dans une même poule, la rencontre entre ces 2 équipes doit être effectuée lors de la première journée, comme stipulé dans les règlements fédéraux. Les règles de brûlage appliquées seront celles utilisées par les règlements fédéraux : « Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule. »

Dans le cas spécifique où le plan de concordances/oppositions, déterminé et communiqué par l'association doit impérativement être respecté, faute de place suffisante, la rencontre entre ces 2 équipes devra être effectuée en avance du calendrier établi, pour le compte de la journée du calendrier établi, dès que possible après publication officielle des calendriers, et ce au plus tard la veille de la première journée de la phase concernée. (Ex : 2 équipes d'une même association dans une même poule, ne pouvant se rencontrer en première journée, devant se rencontrer en journée 7, devront jouer la rencontre en amont de la journée 1 pour le compte de la journée 7)

Il sera laissé la possibilité, à chaque association dans cette situation, d'accepter ou non le doublon d'équipes et la situation complexe de gestion de la cascade de points. Il ne pourra être fait état d'aucune réclamation si la cascade de points n'est pas respectée à la journée initialement concernée. (Ex : 2 équipes d'une même association dans une même poule se rencontrent en amont de la journée 1, pour le compte de la journée 7. L'association ne pourra pas faire état d'une réclamation si une équipe se retrouve sanctionnée après la journée 7 pour non-respect des règles de cascade de points)

Si l'association, après réflexion, refuse le doublon, l'équipe ayant le numéro le plus haut descendra d'une division.

Fonctionnement propre à chaque division

Pré Régionale Messieurs

A la fin de la première phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental de Pré Régionale, phase 1.

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au dernier niveau régional (Régionale 3) sauf consignes particulières de début de phase établie par la Commission Sportive Régionale. Les descentes en divisions inférieures sont définies par le nombre de descentes du dernier niveau régional.

Il ne peut y avoir plus de 4 équipes de la même association dans cette division. Si le cas se présente, lorsque les montées/descentes sont effectuées, l'équipe ayant le numéro le plus haut descendra en division inférieure.

A la fin de la deuxième phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental de Pré Régionale, phase 2.

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au dernier niveau régional (Régionale 3) sauf consignes particulières de début de phase établie par la Commission Sportive Régionale. Les descentes en divisions inférieures sont définies par le nombre de descentes du dernier niveau régional.

Il ne peut y avoir plus de 4 équipes de la même association dans cette division. Si le cas se présente, lorsque les montées/descentes sont effectuées, l'équipe ayant le numéro le plus haut descendra en division inférieure.

Règles spécifiques de participation

Pas de limitation de classement pour cette division.

Départementale 1 Messieurs

A la fin de la première phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental de Départementale 1, phase 1.

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au niveau Pré Régional. Les descentes en divisions inférieures sont définies par le nombre de descentes du dernier niveau régional.

Il ne peut y avoir plus de 4 équipes de la même association dans cette division. Si le cas se présente, lorsque les montées/descentes sont effectuées, l'équipe ayant le numéro le plus haut descendra en division inférieure.

A la fin de la deuxième phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental de Départementale 1, phase 2.

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au niveau Pré Régional. Les descentes en divisions inférieures sont définies par le nombre de descentes du dernier niveau régional.

Il ne peut y avoir plus de 4 équipes de la même association dans cette division. Si le cas se présente, lorsque les montées/descentes sont effectuées, l'équipe ayant le numéro le plus haut descendra en division inférieure.

Règles spécifiques de participation

Pas de limitation de classement pour cette division.

Départementale 2 Messieurs

A la fin de la première phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental de Départementale 2, phase 1.

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au niveau Départemental 1 quel que soit le nombre de poules. Pas de descente car dernier niveau départemental.

Il ne peut y avoir plus de 2 équipes de la même association, par poule, dans cette division. Si le cas se présente, lorsque les montées/descentes sont effectuées, l'équipe ayant le numéro le plus haut devra être retiré de la compétition.

A la fin de la deuxième phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental de Départementale 2, phase 2.

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au niveau Départemental 1 quel que soit le nombre de poules. Pas de descente car dernier niveau départemental.

Il ne peut y avoir plus de 2 équipes de la même association, par poule, dans cette division. Si le cas se présente, lorsque les montées/descentes sont effectuées, l'équipe ayant le numéro le plus haut devra être retiré de la compétition.

Règles spécifiques de participation

Pas de limitation de classement pour cette division.

Participation des féminines

Pour toutes les divisions, les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin sans aucune limitation de nombre.

Lieu, Date, Horaire

Les rencontres se déroulent, pour toutes les divisions, le samedi à 16h00, le dimanche à 9h00 ou le dimanche à 14h30. Lorsque les clubs ont suffisamment d'équipes évoluant en format 3 joueurs, les rencontres peuvent se dérouler le samedi à 14h00 et 17h00, si les clubs le souhaitent, pour optimiser les créneaux de mise à disposition des salles. Les clubs déterminent pour chacune de leurs équipes en début de chaque phase, leur choix de réception valable pour toute la phase, par mail à la commission sportive départementale, pour ce qui concerne le championnat départemental.

Modification de date, d'horaire

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives.

Toutefois, tous les avancements de date ou modifications d'horaire peuvent être autorisés.

Les demandes sont établies par l'intermédiaire de SPID « espace mon club » au moins 8 jours avant la date demandée.

Aucune modification ne pourra être effective sans l'accord des trois parties (les 2 clubs participants plus la commission sportive départementale).

Dans le cas où une rencontre serait avancée, que ce soit pour l'horaire ou pour la date, sans avoir reçu l'aval de la commission sportive départementale, les deux équipes ayant disputé cette rencontre sont déclarées battues par pénalité et marqueront 0 points rencontre et 0 points parties.

Formule

- Équipe de quatre joueurs en un groupe unique soit 14 parties pour la PR et la D1.

Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D. Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z. La rencontre se dispute sur deux tables.

- L'ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ – double 1 - double 2 - AY - CW - DX - BZ. Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

- Équipe de trois joueurs en un groupe unique soit 10 parties pour la D2.

Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C. Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y. La rencontre se dispute sur une ou deux tables.

- L'ordre des parties est : AX-BY-CZ-BX–Double-AZ–CY–BZ–CX-AY.

Arrêt de la rencontre

De la PR à la D2, toutes les parties de toutes les rencontres sont jouées.

Établissement de la feuille de rencontre

Dans toutes les divisions, la nécessité d'avoir une équipe complète n'est pas obligatoire (deux absents par équipe sont acceptés hormis en D2 où un seul absent sera accepté).

La feuille de rencontre doit être gérée et remontée par GIRPE (dernière version fédérale validée)

Transmission des résultats

Le résultat de chaque rencontre doit être transmis suivant les instructions données en début de phase par la commission sportive compétente.

Balles utilisées

A tous les niveaux, seules les balles plastiques homologuées sont autorisées. (cf. Balles ITTF)

Juge-arbitrage des rencontres et arbitrage des parties

Les juges arbitres ne sont pas obligatoires pour les rencontres de Départementale, aucune nomination n'est faite pour les niveaux concernés.

En revanche, une association ayant engagée des équipes au niveau national et/ou régional, doit enregistrer, auprès de la commission sportive CD64TT, autant de JA1 que d'équipes sur les niveaux cités précédemment.

L'arbitrage des parties d'une rencontre sera, sauf exigence du club recevant qui peut tout arbitrer, un arbitrage partagé. (Plan d'arbitrage ci-après).

Journée des titres

A la fin de chaque phase, le comité organise une journée des titres afin de promouvoir le jeu et la compétition.

Pour ce faire, dans les divisions comportant 2 poules, les équipes ayant terminées premières de leur poule se joueront sur une rencontre afin de décerner le titre de Champion Départemental (en Phase 1 et puis Phase2).

Pour le cas de divisions comprenant 3 poules, et toujours dans le but de promouvoir le jeu, il sera fait appel à chaque équipe ayant terminé première de poule mais également à la meilleure équipe ayant terminé deuxième. En cas d'égalité parfaite entre 2 équipes meilleures deuxièmes, il sera procédé à un tirage au sort à la pièce pour les départager. De ce fait, 4 équipes seront invitées à participer à un tournoi avec un tirage au sort pour définir quelle équipe jouera contre la meilleure deuxième, sachant qu'à aucun moment elle ne pourra jouer contre l'équipe ayant terminé première de sa poule. Dans un premier temps, il se jouera 2 rencontres comptant pour des ½ finales et dans un second temps, il y aura les rencontres de classement pour déterminer les places 1, 2, 3 et 4. Cela signifie que chaque équipe aura 2 rencontres à faire lors de cette journée des titres.